

Ici et ailleurs

Nomination

Guy Laurent remplace Nicolas Lebrun au sein du CCAJ (Arrêté du 26/05/09).

Il y a prévention...

Non sans fierté, la direction de l'Athénée royal d'Uccle 1 et la police annoncent l'accomplissement d'une action préventive au sein de l'école suite à des soupçons de certains parents quant à la consommation de substances illicites par leur rejeton. Passons sur le fait que des parents demandent à l'école de faire une enquête sur la toxicomanie de leur propre enfant, en matière de démissions de ses propres responsabilités, on ne fait guère mieux.

Par contre, qualifier une telle action de préventive relève au mieux de l'abus de langage, au pire de la malhonnêteté intellectuelle.

...et prévention

La descente de police avec des chiens renifleurs relève donc de la prévention ? Mais bon sang, c'est bien sûr, c'est parce que les chiens utilisés par la police sont des chiens silencieux qui s'arrêtent quand ils détectent la présence de stupéfiants au lieu d'aboyer. «*C'est moins traumatisant pour les jeunes*» affirment-ils sans l'ombre d'un sourire carnassier.

Les étrangers abaissent-ils...

«*Citoyennetés et Diversités*» (téléchargeable sur www.irfam.org) publication de l'IFRAM (Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations), se penche sur les discriminations à l'école en présentant une expérience de rapprochement entre parents et enseignants au départ de phrases couramment entendues : «*Les enfants immigrés ont des mauvaises performances scolaires parce que leurs parents ne sont pas scolarisés*», «*Les étrangers ralentissent les classes et causent des problèmes de comportement*».

...le niveau de nos écoles ?

L'IRFAM a décidé de les analyser pour mieux les comprendre : pourquoi naissent ces stéréotypes ? Quels sont leurs fondements ? Comment les dépasser ? Et si ces préjugés n'étaient qu'une justification pour ne pas remettre en question l'école ? L'IRFAM détaille une série de pistes d'actions qui pourraient permettre d'améliorer la situation des enfants issus de l'immigration et de tordre le cou à ces idées qui ont la vie dure en vue de faire de la diversité une chance plutôt qu'un handicap.

Édition 2009 du baromètre interfédéral de la pauvreté

Cet outil permet de consulter les chiffres les plus récents en matière de pauvreté. Il a pour objectif principal de mieux faire connaître le phénomène de la pauvreté en Belgique. Il témoigne de son ampleur et illustre certaines de ses caractéristiques essentielles en vue de «*mieux connaître la pauvreté pour mieux la combattre*». Pour rappel, dans notre pays, un citoyen sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté. (www.mi-is.be/be_fr/02/armoedebareometer/index.html)

Bon à rappeler !

Le Conseil national de l'Ordre des médecins tient à rappeler, en cette période de procédure de régularisation, que le médecin traitant doit avoir une raison légitime de refuser au patient le certificat qu'il demande à propos de son état de santé, et doit le lui communiquer. Dans l'hypothèse d'un patient demandant un certificat médical en vue d'obtenir une régularisation pour motif de santé, le Conseil national estime que le médecin peut difficilement refuser un certificat médical.

Un mois pour les droits de l'enfant !

Le 20 novembre 2009, la Convention relative aux droits de l'enfant a 20 ans. La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), réseau d'associations ayant pour objet de veiller au respect des droits de l'enfant en Belgique ne pouvait rater ça. Elle coordonne à cette occasion une série de 20 événements durant plus d'un mois : conférences, débats, vidéos, sensibilisation d'élèves à leurs droits, publications, expositions, parcours-découverte, etc. C'est sans doute l'occasion de partager les enjeux et les avancées des secteurs respectifs, mais aussi de pointer les dénis de droits qui, en 2009 restent inacceptables. Le programme complet et actualisé est accessible sur le site complètement relifté de l'organisation : www.lacode.be.

www.ccaj.cfwb.be

Le Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ) a enfin son site internet spécifique ! Et on peut notamment y trouver la liste des membres et les avis rendus depuis la création de cette auguste assemblée. On n'est donc plus obligé de lire le JDJ pour connaître les changements de composition ou pour découvrir leurs avis en primeur. Espérons qu'il soit régulièrement tenu à jour, sans quoi, le JDJ restera indispensable !

La solidarité en procès

Cap Anamur est le nom de l'ONG et du bateau allemand dont le capitaine avait été arrêté et le bateau confisqué pour avoir porté secours à 37 migrants en détresse dans la méditerranée en les sauvant d'une noyade certaine. L'accusation avait requis une peine de 4 ans de prison et une amende de 400.000 euros. C'est donc bien le procès de la solidarité. Le tribunal d'Agrigente en Sicile vient d'acquitter tous les prévenus. Cette affaire a démontré que l'on a non seulement le droit mais l'obligation de sauver des naufragés sans courir le risque d'être puni. Comme quoi, il existe encore une justice indépendante dans l'Italie fascisante de Berlusconi.

Le CPT au rapport

Une délégation du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du Conseil de l'Europe a effectué sa cinquième visite en Belgique du 28 septembre au 7 octobre 2009. La délégation a examiné les mesures prises par les autorités belges en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité suite aux visites précédentes. Elle s'est notamment penchée sur la situation dans les prisons, ainsi que sur les garanties offertes aux personnes privées de liberté par la police. Elle a également visité pour la première fois le Centre pour Illégaux de Vottem, l'Institut Médico-Pédagogique «t Knipoogje» à Evergem, et la Clinique psychiatrique «Fond' Roy» à Uccle. Pendant la visite, la délégation s'est entretenue avec de nombreuses autorités et a rencontré diverses ONG. Reste à patienter quelque peu pour leur rapport.

Il y a crise...

Une nouvelle catégorie de services a vu le jour dans le secteur de l'aide à la jeunesse francophone : les services de crise qui ont pour mission «d'organiser en permanence la prise en charge concomitante de six jeunes qui se trouvent en situation de crise aiguë pour lesquelles les services habituellement interpellés sont en échec ou en difficultés et qui nécessitent une aide immédiate consistant soit en un hébergement en dehors de leur milieu familial de vie, soit en une aide éducative dans leur milieu familial de vie, soit en une aide en logement autonome. Le service contribue également à l'élaboration de programmes d'aide pouvant être mis en œuvre à l'issue de l'accueil du jeune par le service selon les directives données en ce sens par l'instance de décision». Ce service peut accueillir des jeunes placés par le Conseiller, le Directeur ou le juge de la jeunesse, pour une durée de 20 jours. Il doit agir dans les 2 heures de son interpellation et doit être accessible de 9 à 20 heures les jours ouvrables et de 13 à 19 heures les jours non ouvrables. Seul motif de refus : l'absence de place (AGCF du 14 mai 2009, M.B. 14/10/09).

...et urgence

Les services d'accueil et d'aide éducative (SAIE) peuvent quant à eux «prendre en charge un jeune dont la situation nécessite une prise en charge d'urgence pour une période ne dépassant pas cinq jours ouvrables» (AGCF du 14 mai 2009, M.B. 14/10/09).

Séjour de rupture

Les Centres d'accueil spécialisés (CAS) se voient confier une nouvelle mission : organiser des séjours de rupture à caractère

Les bésicles de JiJi

On a frôlé le brame

Au «Moniteur» du 9 octobre 2009 est paru un arrêté ministériel de la Région wallonne «interdisant la circulation en forêt dans la forêt (oui oui) de Bouillon en période de brame du cerf».

Daté du 28 septembre, ce texte essentiel pour l'opéra animalier interdit la circulation du 17 septembre au 9 octobre.

Les biches en restent muettes.

Action positive pour les teigneux ?

Le «Moniteur» du 18 septembre 2009 (2^{ème} éd.) publie un avis du SELOR concernant une «sélection comparative d'attachés contentieux juridiques (m/f) (niveau A), d'expression française, pour le Fonds des Maladies professionnelles».

Avant de se réjouir que le F.M.P. fasse de la place pour de jeunes juristes discutailleurs («Contentieux (adj.) : Vx. Qui soulève des débats, des discussions», Robert), mieux vaut lire le texte néerlandais de cet avis qui pourtant ne concerne que des francophones : «attachés juridische geschillen». On conclut ainsi tristement que le texte vise des «attachés au contentieux juridique ⁽¹⁾».

Un signe de plus que le français tel qu'on le cause en Belgique se flamandise à toute allure, mais en l'espèce, la France n'a que de mauvaises leçons à donner; comment justifier des expressions comme «arrêt-maladie, congé-maternité» ?

J.J.

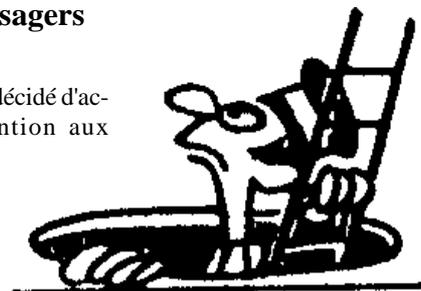
(1) Joli pléonasme ? Mais, vu son champ d'activité, on conçoit que le F.M.P. ait aussi un contentieux médical, ou scientifique.

humanitaire à l'étranger soit «l'accomplissement d'actions qui contribuent fortement à restaurer l'image de soi, à rentrer dans une culture de la réussite et de l'action positive et gratifiante au travers de la participation à des initiatives de coopération et d'aide aux populations en situation de grande pauvreté» (AGCF du 14 mai 2009, M.B. 08/10/09).

Participation sociale et culturelle des usagers de CPAS

Le Gouvernement a décidé d'accorder une subvention aux

CPAS en vue de favoriser la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif de leurs usagers et plus précisément pour : financer la participation à des manifestations sociales, sportives ou culturelles ou à des associations sociales, culturelles ou sportives ou encore à l'accès aux nouvelles technologies d'information et de communication.



Représentation des mineurs non accompagnés Tutelle en Europe

Les 26 et 27 novembre 2009 à Amsterdam

Chaque mineur non accompagné a besoin d'une représentation habilitée à prendre des décisions dans son intérêt. Au travers de l'Europe, des systèmes de tutelle ont été mis en place pour exercer l'autorité parentale et superviser l'évolution de ces jeunes dans leur cheminement vers l'âge adulte.

Les tuteurs dispensent un accompagnement à long terme et a la responsabilité de son bien être physique et mental.

Le réseau européen des institutions de tutelle (European Network of Guardianship Institutions - ENGI) peut aider les tuteurs et associations de tuteurs de garantir une meilleure prise en charge et aider les pouvoirs publics d'être mieux informés à propos des mineurs non accompagnés.

ENGI propose une rencontre européenne, sous la présidence de Terry Smith pour aborder tous les aspects de la fonction de tuteur en lien avec les réglementations, notamment européennes. Seront ainsi abordés, les questions du rôle du tuteur, de son statut, de l'évaluation de l'âge des mineurs non accompagnés, la recherche des parents et la réunification familiale, le trafic d'être humains et l'organisation du retour, ...

Cette rencontre vise aussi à construire ce réseau européen d'institutions de tutelle.

Inscriptions et renseignements : conference@nidos.nl ou contact j.murk@nidos.nl.

Plus d'information : www.engi.eu

À la recherche de la confiance perdue

Les 7 et 8 décembre 2009 à Paris

Même lorsque les «*bénéficiaires*» acceptent de montrer patte blanche, ils peuvent percevoir nos propositions d'aide comme une violence, un piège, un problème supplémentaire. Leur histoire est souvent jalonnée de sentiments de trahison, de colère, d'injustice ou d'abandon de la part de ceux qui avaient prétendu leur apporter de l'aide.

D'un autre côté, quel professionnel n'a jamais été gagné par un profond sentiment de découragement, se demandant s'il était vraiment raisonnable de fonder quelque espoir sur les capacités d'évolution d'une personne, d'une famille, d'un couple parental, d'un adolescent délinquant ... Comment réduire le fossé entre les professionnels avec leurs bonnes intentions et les usagers avec leurs résistances ouvertes ou dissimulées ? Entre les familles qui montrent qu'elles ont besoin que l'on croie en un futur meilleur et les professionnels qui attendent l'émergence d'une demande authentique pour commencer à s'investir ?

Quels enseignements peut-on tirer du récit des expériences traumatiques que les familles ont connues dans leur histoire avec les intervenants, les services, les institutions ?

Peut-on créer un contexte favorable à l'établissement d'un sentiment de sécurité et de confiance mutuelle nécessaire pour travailler les souffrances ? Comment mobiliser notre capacité de croire au potentiel de changement des personnes et leur transmettre cette force contagieuse ?

Rens. : *Parole d'Enfants, en Belgique : 7c, Boulevard d'Avroy, B-4000 Liège; en France : 57, rue d'Amsterdam, F-75008, Paris, tél. : 00 32 (0)4 223 10 99, fax : 00 32 (0)4 223 15 56, tél. vert (depuis la France) : 0800 90 18 97, info@parole.be, www.parole.be*

Adolescence et métamorphose

Le mercredi 9 décembre 2009 en soirée et
les 10 et 11 décembre 2009 à Bruxelles

Mercredi 9 décembre 2009

«*Adolescence entre errance et métamorphose*», Olivier DOUVILLE, anthropologue, psychanalyste, maître de conférence à Paris X, Nanterre - directeur de publication de la revue *Psychologie Clinique* «*L'éducation : un outil de la santé mentale*», Philippe JEAMMET, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Université R. Descartes, Paris V - président de l'école des parents et des éducateurs d'Ile de France.

Discussants : Thierry LEBRUN, psychiatre d'enfants et d'adolescents, psychanalyste, médecin en chef de l'hôpital pédopsychiatrique La Petite Maison, Chastre; Michel CROISANT, psychiatre, médecin-directeur du C.J.A.-Centre de Jour pour Adolescent de l'Equipe a.s.b.l., Bruxelles.

Jeudi 10 décembre 2009

«*Crise de la métamorphose*», Dr. Antoine MASSON, psychiatre, psychanalyste, S.S.M. Chapelle-aux-Champs, professeur chargé de cours aux F.U.N.D.P.-Namur et à l'U.C.Louvain.

«*Comme s'il prêtait l'oreille à son propre corps où un avenir étranger commence à bouger*», Maurice CORCOS, psychanalyste, chef de service du Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune, Institut Mutualiste Montsouris (I.M.M.), professeur de psychiatrie infanto-juvénile, Université René Descartes-Paris V.

«*Trouver le lieu et la formule des souffrances modernes*», Philippe LACADÉE, psychiatre, psychanalyste à Bordeaux, psychiatre attaché au Centre de Jour pour adolescents de La demi-lune à Villenave d'Ornon (C.H.S. de Cadillac), Membre de l'Ecole de la Cause freudienne et de l'Association Mondiale de psychanalyse, vice-président du Centre Interdisciplinaire sur l'Enfant (C.I.En.).

Discussante : Véronique DELVENNE, professeur de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, Université Libre de Bruxelles (U.L.B.).

Après-midi : symposia et présentations libres.

Symposia : autorité et contestation; corps et puberté; inscription dans la cité.

Vendredi 11 décembre 2009

«*La déconstruction adolescente*», Jean-Paul MATOT, pédopsychiatre, membre de la Société Belge de Psychanalyse, maître d'enseignement à l'Université Libre de Bruxelles, chef du service de pédopsychiatrie de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola.

«*Souffrance et construction de soi à l'adolescence : le recours à la peau*», David LE BRETON, professeur de sociologie à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, membre de l'Institut Universitaire de France, membre du laboratoire U.R.A.-C.N.R.S. Cultures et sociétés en Europe.

«*Les métamorphoses de la construction à l'adolescence*», Maja PERRET-CATIPOVIC, psychologue, psychanalyste, responsable du Centre d'Etude et de Prévention du Suicide (CEPS), Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, Hôpitaux Universitaires de Genève - Projet «*Children Action*».

«*Paradoxalité de la métamorphose pubertaire en cours*», Philippe GUTTON, psychiatre, psychanalyste, professeur émérite en psychologie clinique, Université d'Aix en Provence, directeur de la Revue *Adolescence*, Paris.

Discussant : Philippe VAN MEERBEECK, neuropsychiatre, psychanalyste, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.).

Après-midi : symposia et présentations libres.

Symposia : médiations culturelles et milieu technologique; savoir et scolarité; altérité, sexualité, différenciation.

Rens. : L.B.F.S.M. 53 rue du Président, 1050 Bruxelles, tél : 0032- (0)2 511.55.43 - fax : 0032- (0)2 511.52.76, e-mail : mgerard.lbfsm@skynet.be.